

Priorités au 15 décembre 2022

Priorités relatives au public

1. Projet de salariés les moins qualifiés (ouvrier et/ou employé de niveau 3 et inférieur. /5 points)
2. Projet de salariés reconnus inaptes et/ou ayant engagé un processus de reconnaissance. /1 point
3. Projet de salariés des entreprises de moins de 50 salariés /1 point

Priorités relatives aux actions

4. Projet de salariés d'une durée maximale de 1200 heures. /2 points
5. Projet portant sur une partie des blocs de compétences permettant le passage de la certification totale /1 point
6. Projet proposant une ingénierie de formation ou de parcours (liste définie par Transitions Pro PDL) /1 point
7. Projet intégrant un parcours de formation incluant un co-financement /2 points

Priorités relatives à l'emploi

8. Projet ciblant un métier à fortes perspectives d'emploi ou un métier émergent (liste à consulter sur le site) /3 points
9. Projet de salariés en emploi dans un secteur dont le taux d'emploi diminue (liste propre à chaque Transitions Pro) /3 points
10. Projet de salariés en contrat court, et/ou à temps partiel. /1 point